

A 20H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, salle municipale de Chaix (mesure sanitaire COVID 19) à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 05/08/2021 sous la Présidence de **Dominique GATINEAU**, Maire. Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

<b>Noms et prénoms</b>	<b>Absent</b>	<b>Absent(e) excusé(e) (si pouvoir préciser le nom du mandataire)</b>
ARNAUD Evelyne		
BAUDRY Gwenaëlle		
CÔTE Catherine		
DAVID Yurgos		
DEBORDE Bruno	x	Pouvoir à Pierre-Yves Hidreau
DELRIVE Elsa	x	
DIDELOT Valérie		
DRAPEAU Alain		
GATINEAU Dominique		
HERAUD Michel		
HIDREAU Pierre-Yves		
LEFRERE Aurélien	x	Pouvoir à Didier Peaud
LIGER Olivier		
MARTINEAU Myriam	x	Pouvoir à Michel Héraud
PEAUD Didier		
PIZON Joël		
SUIRE Sylvia		
TRICHET Marie-Claude		
TURBE Marie-Jo	x	Pouvoir à Dominique Gatineau

**Peaud Didier est désigné secrétaire de séance**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08/06/2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 08/06/2021

**ORDRE DU JOUR**

- 2021-07-01 DELIBERATION POUR LE CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DU LOTISSEMENT « LE GROS BŒUF »**
- 2021-07-02 DECISION MODIFICATIVE N°2/2021 - VIREMENT DE CREDITS**
- 2021-07-03 DELIBERATION POUR MODIFIER LES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**
- 2021-07-04 DELIBERATION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE DEUX CONTRATS A DUREE DETERMINEE (personnel scolaire)**
- 2021-07-05 DELIBERATION POUR LA SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LE SYDEV**
- 2021-07-06 DELIBERATION L'OUVERTURE EN OPEN DATA LICENCE OUVERTE V2.0 DE LA Base Adresse Locale (BAL)**
- 2021-07-07 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FONTENAY VENDEE**

---

**DELIBERATIONS**

---

**Hommage à Monsieur Achille GATINEAU – Maire honoraire**

**Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Achille Gatineau, Maire honoraire d'Auzay, décédé en juillet dernier.**

<b>2021-07-01 DELIBERATION POUR LE CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DU LOTISSEMENT « LE GROS BŒUF »</b>
--

**Rapporteur : Dominique GATINEAU**

Dans le cadre de la réalisation du lotissement « le Gros Bœuf », une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée auprès des cabinets de géomètres experts, début juillet 2021.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 23 juillet

4 cabinets ont transmis leur proposition :

SAET – La Roche-sur-Yon

SITEA – Niort

Cabinet VERONNEAU – Fontenay-le-Comte

GEOUEST – La Roche-sur-Yon

Monsieur Yorgos David, employé par le Cabinet Véronneau, quitte l'assemblée et ne prendra pas part aux délibérations ni au vote.

**Présentation des offres**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide**

- **DE RETENIR l'offre du cabinet Veronneau pour un montant de 21 600 HT**
- **DE CONFIER la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement « le Gros Bœuf » au cabinet Veronneau de Fontenay le Comte**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.**

**2021-07-02 DECISION MODIFICATIVE N°2/2021 - VIREMENT DE CREDITS**

**Rapporteur : Laurence DESCAMPS**

Par délibération 2021-05-06 du 11 mai 2021, le conseil municipal a décidé de la création d'un budget annexe lotissement « le Gros Bœuf ».

Ce budget sera approvisionné par le budget principal (avance du budget principal au budget lotissement) par l'émission d'un mandat du budget principal (compte 27638) vers le budget annexe.

Une somme de 120 000€ correspondant au prix du terrain à acquérir + maîtrise d'œuvre est à prévoir.

Toutefois, le compte 27638 n'étant pas approvisionné, il convient préalablement à l'émission du mandat de procéder à un virement de crédit comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL – M 14**

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D -2111- Terrains nus	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 21 Immobilisations corporelles</b>	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D – 27638 – Autres établissements publics	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 27 – autres immobilisations financières</b>	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	120 000.00 €	120 000.00 €		
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

- **ACCEPTE** la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

**2021-07-03 DELIBERATION POUR MODIFIER LES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

**Rapporteur : Michel HERAUD**

Il est nécessaire d'apporter quelques modifications à la grille tarifaire des locations de salles municipales validée par le conseil le 9 novembre 2020.

1/ La salle d'activités culturelles (désignée à tort salle Louis Guillemet dans la délibération) ne peut être mise à disposition dans la mesure où elle ne dispose ni de tables ni de chaises. Il convient de la supprimer du tarif.

2/ Pour la location de la salle 2 de chaix, il convient de mettre à disposition le grand réfrigérateur de la salle du bar et par conséquent d'inclure la salle du bar dans le tarif de location de la salle 2.

3/ Pour la salle 1 de Chaix, la cuisine mise à disposition d'office, n'est pas mentionnée dans le tarif, il convient de l'ajouter.

4/ Pour les réceptions organisées à l'occasion des sépultures, la question se pose de la mise à disposition, à titre gracieux ou non, pour les Auchayrois(es) et les inhumations sur la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- **ACCEPTE , A L'UNANIMITE**, les modifications évoquées dans les points 1 à 3
- **DECIDE , à 8 voix Pour (6 Voix Contre et 4 abstentions) concernant le point 4 :**

de la mise à disposition à titre gracieux pour les Auchayrois(es) et les inhumations sur la commune, des salles 2 (Auzay et Chaix) et de la salle Edmond Gauvrit pour les réceptions organisées à l'occasion d'une sépulture.

- DIT que la grille tarifaire sera modifiée en conséquence.

Nouvelle grille tarifaire

Tarifs en €	A compter du 11 août 2021		Auchay-sur-Vendée		Hors commune		vin d'honneur	caution	* forfait ménage
			journée	jour suivant	journée	jour suivant			
<b>Auzay 1</b>	<i>grande salle, bar, cuisine</i>	<i>130 places tables, chaises</i>	<b>140</b>	<b>70</b>	<b>230</b>	<b>115</b>	<b>70</b>	<b>200</b>	<b>50</b>
<b>Auzay 2</b>	<i>bar, cuisine</i>	<i>40 places tables, chaises</i>	<b>70</b>	<b>35</b>	<b>110</b>	<b>55</b>	*** <b>40</b>	<b>100</b>	
<b>Auzay ** Salle Edmond- Gauvrit</b>		<i>40 places tables, chaises</i>	<b>50</b>				*** <b>30</b>		
<b>Chaix 1</b>	<i>grande salle, bar, cuisine</i>	<i>190 places tables, chaises</i>	<b>150</b>	<b>75</b>	<b>250</b>	<b>125</b>	<b>70</b>	<b>200</b>	<b>50</b>
<b>Chaix 2</b>	<i>petite salle + bar</i>	<i>40 places tables, chaises</i>	<b>50</b>	<b>25</b>	<b>80</b>	<b>40</b>	*** <b>40</b>	<b>100</b>	
* applicable si la demande est faite par le locataire ou si l'état des lieux le nécessite									
** location uniquement aux habitants d'Auchay-sur-Vendée									
*** la gratuité s'applique pour les réceptions organisées à l'occasion des sépultures pour les Auchayrois(es) et les inhumations sur la commune.									
<b>Ce tarif de location comprend les consommations d'eau et d'électricité</b>									
Les associations de la commune bénéficient, par année civile, de la 1ère location offerte, de la 2ème à 50% du tarif ainsi que de la gratuité pour leurs réunions et assemblées générales.									

**2021-07-04 DELIBERATION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE DEUX CONTRATS A DUREE DETERMINEE (personnel scolaire)**

**Rapporteur : Sylvia SUIRE**

L'article 3-3-5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, prévoit que dans les communes de moins de 2 000 habitants, les emplois dont la création ou la suppression s'impose à la collectivité (ATSEM et personnel périscolaire) peuvent faire l'objet d'un recrutement en CDD d'une durée de 3 ans maximum, renouvelable sur décision de l'employeur, dans la limite de 6 ans.

Les contrats respectifs de deux agents recrutés sur la base de l'article précité, arrivent à échéance il convient d'autoriser leur renouvellement.

Nom Prénom de l'agent	RENOUVELLEMENT		
	Durée	Temps de travail	Indice Brut - Indice Majoré
VERCAEMERE Irène	Du 30/08/2021 au 29/08/2022	13.39 h annualisées	354 - 332
GROSSIAS Claudia	Du 01/12/2021 au 30/11/2022	22.06 h annualisées	356 - 334

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout renouvellement de contrat ainsi que tout avenant relatif aux contrats actuels de Mme VERCAEMERE Irène et de Madame GROSSIAS Claudia.**

**2021-07-05 DELIBERATION POUR LA SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LE SYDEV**

**Rapporteur : Olivier LIGER**

Les travaux d'effacement de réseaux (électricité et téléphone ou uniquement téléphone) rue Jacques de Maupeou prévus dans le cadre des mesures compensatoires « éoliennes » sont programmés pour fin Aout /début septembre

Les modalités d'interventions sont reprises dans 4 conventions qu'il convient de signer.

- **Effacement rue Jacques de Maupeou entre le 58 et le 81**
  - ✓ Convention EER00916001 : participation de la commune : 54 182 €
  - ✓ Convention LER00920001 : participation de la commune : 17 670 €
- **Effacement rue Jacques de Maupeou entre la rue de la cible et la rue des Vignes Blanches entre le 38 et le 54**
  - ✓ Convention EER00919001 : participation de la commune : 28 360 €
  - ✓ Convention LER00920002 : participation de la commune : 4 537 €

**Synthèse des prestations chiffrées en annexe –**

Il convient d'accepter les propositions du Sydev et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

- **ACCEPTE les propositions du Sydev**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions ci-dessous :**
  - ✓ **Convention EER00916001 : participation de la commune : 54 182 €**
  - ✓ **Convention LER00920001 : participation de la commune : 17 670 €**
  - ✓ **Convention EER00919001 : participation de la commune : 28 360 €**
  - ✓ **Convention LER00920002 : participation de la commune : 4 537 €**

**2021-07-06 DELIBERATION L'OUVERTURE EN OPEN DATA LICENCE OUVERTE V2.0 DE LA Base Adresse Locale (BAL)**

**Rapporteur : Laurence DESCAMPS**

GéoVendée, plateforme départementale en matière d'information géographique du Département a mis en place la Base Adresse Locale (BAL). Depuis fin 2020 chaque commune de la CCPFV alimente la BAL gérée par la CCPFV compétente en matière d'adresses.

Dans le cadre de l'Open Data (ouverture des données publiques) ces données doivent être mises à disposition des usagers et des services de façon libre et gratuite.

Aussi il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la CCPFV, afin d'accepter de porter en open data licence ouverte la totalité de la BAL (Base adresse Locale) sur les portails de référence et réglementaire en matière d'Open Data

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCPFV afin de porter en open data licence ouverte la totalité de sa Base Adresse Locale sur les portails de référence et réglementaire en matière d'open data.

**2021-07-07 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FONTENAY VENDEE**

Rapporteur : Michel HERAUD

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Héraud présente au conseil le rapport d'activité 2020 de la communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée.

Le conseil prend acte

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur HIDREAU fait part au conseil de la réflexion menée sur l'aménagement de l'entrée du bourg de Chaix (au niveau de la cale) – l'étroitesse de la voie de circulation pose un problème de sécurité, tant pour les piétons que pour les cyclistes et les automobilistes.

Projets de mandat

- L'entreprise SOLARGIE sera présente en Mairie le 7/9 à 17h00 pour la présentation de leur entreprise pour un éventuel projet photovoltaïque.

Mission Archivage

L'archiviste est intervenue en deux temps sur la commune : en juin, sur Auzay, pour terminer le travail commencé en 2015 et commencer le fonds d'archives de la commune fusionnée.

En juillet, sur Chaix, pour commencer l'archivage de Chaix, jamais réalisé.

L'intervention sur Chaix s'est avérée plus compliquée que prévue et il sera nécessaire de prévoir une autre intervention et à l'avenir des interventions régulières.

Pour information, sur recommandations de l'archiviste, l'archivage des dossiers d'urbanisme de la commune nouvelle sera centralisé en Mairie Principale à Auzay –

Le dépôt des demandes reste toutefois possible dans chacune des communes historiques.

Mise à jour du fichier cimetière

Mme Trichet rend compte du travail réalisé pour la mise à jour du « fichier cimetière » d'Auzay – Pour chaque concession référencée une photo a été prise et une fiche descriptive a été créée (nom des défunts, objets, fleurissement, etc.) Ces informations permettront d'alimenter le logiciel « cimetière » et pourront être utilisées lors de la prochaine procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

Question de Mme Didelot qui souhaite savoir si la commune a mis en place des « pass sport » ou « pass culture »

Réponse de Monsieur Héraud – des « pass » existent sur Fontenay le Comte mais à ce jour Auchay n'a rien mis en place. Sujet à revoir et à travailler en commission associations.

Mme Baudry signale la présence de ragondins sur Chaix – Polleniz intervient actuellement sur le territoire– Monsieur le Maire précise que la société de Chasse est habilitée à capturer les ragondins – si besoin contacter le président de la société de Chasse –

Fibre : suite au refus de l'installation de poteaux rue des Vallées, rue du Linaud, l'enfouissement est envisagé.

Un point est fait sur l'avancée des travaux de la liaison douce – les travaux ont démarré fin juin et sont actuellement interrompus en raison des congés annuels de l'entreprise – la reprise des travaux aura lieu le 23 Août.

Prochains conseils

14/09 - 12/10 - 09/11 - 14/12

Fin de réunion : 23h30